

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 28201**

Intitulé

Directeur(trice) artistique image et média

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Académie Julian Rive Gauche - Penninghen	Président(e)

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

132f Dessin d art appliqué au stylisme et au design, 320v Spécialités plurivalentes de la communication : production à caractère artistique

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le/la directeur/trice artistique image et média est à la fois un/e créateur et un manager. « Il fait passer des messages par l'image. ... Présent du début à la fin de la chaîne, il/elle crée une identité visuelle, convainc le client de la valeur de son idée et, enfin, encadre la réalisation du produit » (*source ONISEP*).

Créateur d'opportunité il/elle accompagne les innovations. Il/elle conseille ainsi l'entreprise dans son projet de développement, traduit sa stratégie de communication en éléments visuels, en lui donnant du sens. Il/elle met en images ses produits et services. Pour ce faire il/elle recourt aux différents domaines des arts appliqués : communication visuelle, publicité, image imprimée, photographie, édition-illustration, typographie, packaging, développement web-internet, animation, vidéo.

Les capacités attestées :

1. Assurer une veille prospective
2. Conseiller les clients en image ou media
3. Concevoir et formaliser un projet d'image ou media
4. Choisir et organiser les compétences artistiques et techniques
5. Suivre la réalisation artistique du projet

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le/la directeur/trice artistique image et média travaille :

- > au sein de différentes entités telles que les agences de publicité, les studios de création, les agences de communication, les agences de design interactif, les sociétés de presse ou d'édition ...
- > en free-lance, il/elle peut créer sa propre entreprise ou produire en tant qu'auteur, réalisateur.
- > intégré à une entreprise, il/elle évolue le plus souvent au sein du département marketing ou communication mais peut être aussi directement rattaché à la direction générale.

La taille des entreprises employeurs varie donc de la PME aux grands groupes (tous secteurs) en passant par l'entreprise libérale unipersonnelle.

- . directeur/trice artistique, directeur/trice de création, réalisateur/trice
- . directeur/trice du design, directeur/trice de production
- . directeur/trice artistique en art graphique
- . directeur/trice artistique de design numérique/interactif
- . designer graphique, chargé/e de projet en design graphique
- . concepteur/trice, chef/fe de projet en design numérique/interactif

Autres désignations possibles:

- . Illustrateur/trice, auteur/e, réalisateur/trice.

Codes des fiches ROME les plus proches :

B1101 : Création en arts plastiques

E1205 : Réalisation de contenus multimédias

E1104 : Conception de contenus multimédias

H1204 : Design industriel

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les principales composantes de la certification s'articulent autour d'un projet de conception et de création(ou projet de diplôme) présenté au jury.

Les évaluations.

Les évaluations porteront à la fois sur des connaissances et savoirs théoriques évaluées sous formes écrites (contrôle continu) tout au long de l'année et sur la mise en œuvre de compétences en situation professionnelle.

Modalités d'évaluations :

. Réalisation d'une note d'intention : écrit synthétique de 600 signes (1/2 feuillet), en français et en anglais (structuration de la pensée, choix artistiques et créatifs, éléments de langage pour construire le projet)

. Elaboration d'un mémoire qui expose pensée, références, directions artistiques et média d'un projet (pensée, références visuelles et bibliographiques, directions artistiques et média du projet)

- . Cahier d'avant-projet : planches concepts, esquisses, prototypages, planning et proposition budgétaire.
- . Compte rendu de production (suivi des phases de réalisation du projet)
- . Portfolio (sélection de projets et des travaux d'édition personnels)
- . Présentation et argumentation orale du projet de conception.

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 28201 - Conseiller les clients en image ou média</p>	<p>Descriptif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Elaborer un projet de création d'image prenant en compte les contraintes organisationnelles et financières. - Rédiger les documents de synthèse pour les clients ou les créatifs - Argumenter auprès du client afin de procéder aux arbitrages. <p>Modalités d'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Elaboration d'un livrable (mémoire) qui expose pensée, références, directions artistiques et média d'un projet. - Présentation d'un Portfolio (sélection de projets /réalisations personnels visant à apprécier les aptitudes de conception et de réalisation) - Argumentation orale <p>Un certificat des compétences attestées selon les modalités d'évaluation décrites sera délivré à chaque candidat/e à l'issue de la validation du 2e bloc de compétences</p>
<p>Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 28201 - Concevoir et formaliser un projet d'image ou média</p>	<p>Descriptif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définir et formaliser un avant-projet d'image ou media déclinable sur des supports diversifiés. - Concevoir des univers visuels créatifs originaux et personnels en accord avec une demande - Mettre au point le projet pour tenir compte des aléas et fixer le cahier des charges lié à la production <p>Modalités d'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Produire un Cahier d'avant-projet dans le cadre d'un projet de conception et création (planches concept, esquisses, prototype). - Le candidat doit présenter oralement l'avant-projet. <p>Un certificat des compétences attestées selon les modalités d'évaluation décrites sera délivré à chaque candidat/e à l'issue de la validation du 3e bloc de compétences</p>
<p>Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 28201 - Choisir et organiser les compétences artistiques et techniques</p>	<p>Descriptif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Piloter et fédérer une équipe d'intervenants internes et externes, techniques et artistiques pour assurer la conduite à bonne fin du projet. - Assurer les diverses opérations rattachées aux relations avec les clients internes ou externes : présentations du projet, rédaction de comptes rendus ou négociation. <p>Modalités d'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Produire un Compte rendu de production qui relate les phases de réalisation d'un projet (déroulement, compétences mobilisées, conduite des équipes). <p>Un certificat des compétences attestées selon les modalités d'évaluation décrites sera délivré à chaque candidat/e à l'issue de la validation du 4e bloc de compétences</p>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 28201 - Suivre la réalisation artistique du projet	<p>Descriptif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contrôler la qualité artistique de la production pour garantir le respect du concept original, des délais et la maîtrise des coûts. <p>Modalité d'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Produire un Compte rendu de production qui relate les phases de réalisation d'un projet (déroulement, process de production mise en oeuvre, critères et choix des prestataires). <p>Un certificat des compétences attestées selon les modalités d'évaluation décrites sera délivré à chaque candidat/e à l'issue de la validation du 5e bloc de compétences</p>
Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 28201 - Assurer une veille prospective	<p>Descriptif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Construire un dispositif de veille pertinent en image et média pour intégrer les évolutions ou innovations dans sa démarche créative. <p>Modalités d'évaluation :</p> <p>Réalisation d'une note d'intention dans le cadre d'un projet de conception et création</p> <p>Un certificat des compétences attestées selon les modalités d'évaluation décrites sera délivré à chaque candidat/e à l'issue de la validation du 1er bloc de compétences</p>

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	<p>Qualité du/de la président/e du jury Le/la Président/e du jury est un/e professionnel/le extérieur/e représentant/e de la profession employeurs/euses nommé/e par le directeur de Penninghen</p> <p>Composition du jury -Le jury est composé de minimum vingt personnes toutes issues de la profession. La moitié est constituée de personnalités françaises et l'autre moitié de personnalités internationales afin de préserver une multi culturalité artistique. -100 % des membres du jury, sont membres extérieurs à l'autorité. -Les membres du jury sont représentants/tes, à parts égales des salariés/es et des employeurs/euses</p>
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	<p>Qualité du/de la président/e du jury Le/la Président/e du jury est un/e professionnel/le extérieur/e représentant/e de la profession employeurs/euses nommé/e par le directeur de Penninghen</p> <p>Composition du jury -Le jury est composé de minimum vingt personnes toutes issues de la profession. La moitié est constituée de personnalités françaises et l'autre moitié de personnalités internationales afin de préserver une multi culturalité artistique. -100 % des membres du jury, sont membres extérieurs à l'autorité. -Les membres du jury sont représentants/tes, à parts égales des salariés/es et des employeurs/euses</p>

En contrat de professionnalisation	X	<p>Qualité du/de la président/e du jury Le/la Président/e du jury est un/e professionnel/le extérieur/e représentant/e de la profession employeurs/euses nommé/e par le directeur de Penninghen</p> <p>Composition du jury -Le jury est composé de minimum vingt personnes toutes issues de la profession. La moitié est constituée de personnalités françaises et l'autre moitié de personnalités internationales afin de préserver une multi culturalité artistique. -100 % des membres du jury, sont membres extérieurs à l'autorité. -Les membres du jury sont représentants/tes, à parts égales des salariés/es et des employeurs/euses</p>
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2012	X	<p>Le jury de VAE est composé de 5 membres :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Un/e représentant/e de la profession en tant qu'employeur/euse (Président/e) . Un/e représentant/e de la profession en tant que salarié/e . Le/la directeur/trice de l'école ou son/sa représentant/e . Un/e enseignant/e formateur /trice . Un/e responsable pédagogique

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
Autres certifications :	

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 11 janvier 2012 publié au Journal Officiel du 19 janvier 2012 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau I, sous l'intitulé "Directeur artistique en art graphique et design numérique" avec effet au 25 juin 2007, jusqu'au 19 janvier 2015.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 07 avril 2017 publié au Journal Officiel du 21 avril 2017 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour quatre ans, au niveau I, sous l'intitulé "Directeur(trice) artistique image et média" avec effet au 19 janvier 2015, jusqu'au 21 avril 2021.

Arrêté du 3 novembre 2008 publié au Journal Officiel du 13 novembre 2008 (cf. arrêté du 14 novembre 2008 publié le 21 novembre 2008 modifiant l'arrêté du 3 octobre 2008) portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour deux ans, au niveau II, sous l'intitulé Graphiste concepteur - Directeur artistique, avec effet au 13 novembre 2008, jusqu'au 13 novembre 2010. (En vertu de l'arrêté du 19 janvier 2012 les titulaires de la certification obtenue à compter du 25 juin 2007 peuvent se prévaloir du niveau I)

Pour plus d'informations

Statistiques :

environ 50 personnes sont certifiées par an

Autres sources d'information :

www.penninghen.fr

Académie Julian rive gauche - PENNINGHEN

Lieu(x) de certification :

Académie Julian rive gauche - PENNINGHEN

31 rue du dragon

75006 Paris

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

- Académie Julian rive gauche - PENNINGHEN

Penninghen, Ecole supérieure de design, d'art graphique et d'architecture intérieure - 31 rue du dragon - 75006 Paris

- IDAA-LISAA - 62 boulevard Arago - 75013 Paris

- LISAA Bordeaux - Campus bassin à flot N°1 - 20 quai Lawton - 33300 Bordeaux

- LISAA Toulouse - Campus de Bissy - 30 rue des tours - 31670 Labège

Historique de la certification :

Certification précédente : Directeur artistique en art graphique et design numérique